

Session 2022

TERMINALE STI2D
Bac STI2D session 2022
Modalités d'admission en 1^{ère} année

Admissions	<p>Sélection sur dossier uniquement (pas d'entretien pour ESIEE Paris)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ouverture du site d'information de Parcoursup</u> : 21 décembre 2021 - <u>Ouverture des inscriptions et formulation des vœux</u> : Du 20 janvier au 29 mars 2022 - <u>Clôture finalisation dossier sur Parcoursup</u> : 7 avril 2022 - <u>Évaluation</u> : <p>Dossier 60% de la note : Étude de dossier par le concours : notes de Première et Terminale (EC et contrôle continu), pondération supérieure pour les sciences + modulation de cette note jusqu'à 40% par les écoles selon les prérequis et attendus de chaque programme demandé</p> <p>GRANDS CLASSÉS – Exemptés des épreuves complémentaires : cette note permet au jury d'établir une liste de « grands classés ». Ils en sont informés sur leur espace candidat « Puissance Alpha » début avril.</p> <p>Épreuves complémentaires 40% de la note : 2^{de} étude de dossier par ESIEE Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Vœux</u> : 10 vœux maximum. Pas de classement par ordre de préférence. Le concours Puissance Alpha compte pour 1 vœu. - <u>Les phases d'admission sur Parcoursup</u> : Du 2 juin au 15 juillet 2022
Inscriptions par Internet	<p><u>Candidats scolarisés dans le système français de l'Éducation nationale</u> Inscription sur le site national « Parcoursup »</p>
Nombre de places	10 places
Frais de sélection	50 € ⁽¹⁾

(1) Gratuit pour les candidats boursiers Éducation nationale ou enseignement supérieur

JOURNEES PORTES OUVERTES
Samedi 11 décembre (13h à 18h)
Samedi 5 février (9h30 à 17h30)
Samedi 12 mars (13h à 18h)

Admission en première année

ESIEE-PARIS : Les bacheliers STI2D, intégrés en 1^{ère} année, suivent les mêmes enseignements que les élèves issus de terminales S. Ils bénéficient d'activités de soutien essentiellement en mathématiques et sciences physiques, en fonction de besoins évalués tout au long de l'année par l'équipe pédagogique. En fin de 2^{ème} année, chaque étudiant peut choisir de poursuivre ses études en filière plein temps ou en apprentissage et obtenir le diplôme d'Ingénieur ESIEE Paris.

Les aides financières

LES BOURSES

Bourse de l'Enseignement Supérieur (CROUS)

Le Dossier Social Etudiant (DSE) est un document unique qui permet de solliciter l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur et/ou d'un logement en résidence universitaire. La demande s'effectue par internet sur le site du Crous de votre établissement d'origine. La demande doit se faire avant d'avoir passé les examens de fin d'année ou choisi une future orientation, entre le 20 janvier et le 15 mai impérativement. Aucune demande tardive ne sera acceptée.

Bourses d'étude à ESIEE Paris

Cette bourse attribuée par ESIEE Paris est un dégrèvement des frais de scolarité et peut être cumulée avec celle de l'Enseignement Supérieur. Elle sert à couvrir une partie* du montant des frais de scolarité de l'année en cours. Les dossiers doivent être téléchargés sur l'intranet de l'école début novembre. La commission d'attribution se réunit fin janvier pour établir le barème et la bourse est attribuée début février. Le renouvellement se fait chaque année (le taux de dégrèvement peut varier d'une année à l'autre, le barème étant lui-même variable en fonction du budget alloué et du nombre de dossiers recevables). Une somme forfaitaire correspondant à 40% du montant de la scolarité restera à charge de l'étudiant.

Les modalités d'attribution de la bourse ESIEE Paris sont consultables sur le site de l'école : <http://www.esiee.fr/fr/espace-etudiants/financer-vos-etudes>

LES AIDES AU LOGEMENT

APL (Aide Personnalisée au Logement)
ALS (Aide au Logement Social)
Renseignements sur www.caf.fr

LES PRETS

Prêts bancaires à taux préférentiels.
Renseignements auprès du Bureau des Elèves
(bdeesiee@esiee.fr)

Frais de scolarité annuels prévisionnels Pour un élève entrant en 2022/2023

1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	7800 € par an
Cycle ingénieur en 3 ans	8100 € par an

- Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés chaque année en fonction des conditions économiques.
- Sauf cas de force majeure (accident, maladie, graves problèmes familiaux), tout trimestre commencé est dû en entier quelle que soit l'activité pédagogique.